

DELIBERATION PORTANT ÉLECTION PARTIELLE DES REPRÉSENTANTS BIATSS ET USAGERS AUX COMITÉS DE
PILOTAGE DES COLLÉGIUMS DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE SIEGEANT EN FORMATION PLENIERE, EN SA
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du CA du 7 octobre 2016 ;

Vu le règlement intérieur des Collégiums, adopté par délibération du CA du 19 mai 2017 (délibération n°2017-05-19-12);

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne et compte tenu de siège vacant au comité de pilotage du Collégium DROIT, ÉCONOMIE, GESTION (1 représentant des personnels BIATSS membre du Pôle Scolarité de la Licence DEG) ;

Considérant la candidature unique de Sylvie BELFRID et après vérifié son éligibilité ;

Résultats du vote :

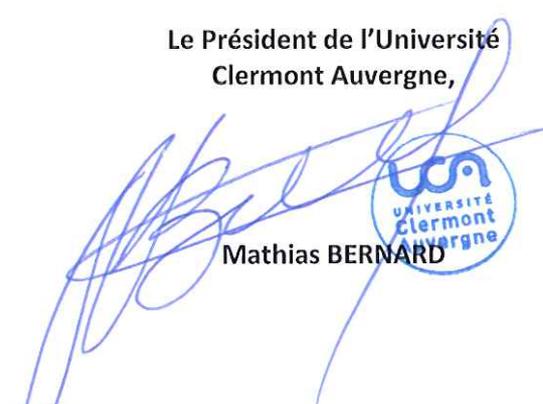
Membres en exercice : 8

Membres présents et représentés : 4

Nombre de voix : 4

Madame BELFRID Sylvie est élue membre du comité de pilotage du Collégium DROIT, ÉCONOMIE, GESTION au titre des représentants BIATSS

Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,


Mathias BERNARD


Annexe :

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CAC UCA 2017-06-27-02

TRANSMIS AU RECTEUR : 27 NOV. 2017

PUBLIE LE : 27 NOV. 2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.